

29 novembre 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L.233-7 du code de commerce)

DIDOT-BOTTIN

(Eurolist)

Par courrier du 28 novembre 2007, la société Sopalia Compagnie Financière Holding SA (1) (8, rue Piper – 51100 Reims), a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 novembre 2007, les seuils de 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société DIDOT-BOTTIN, et ne plus détenir aucun titre DIDOT-BOTTIN.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession de 181 538 actions DIDOT-BOTTIN, le 28 novembre 2007, au profit de la société Yellow Grafton SC (cf. notamment D&I 207C2651 du 28 novembre 2007).

(1) Détenue par Monsieur Patrick de Suarez d'Aulan et sa famille, à l'exception des actions d'administrateurs.